

COMPTES CONSOLIDÉS

2017



ÉNERGIE

ENVIRONNEMENT

EAU

ÉOLIEN

RÉSEAUX

I. COMMENTAIRES DES COMPTES CONSOLIDÉS

1. ACQUISITION ET PÉRIMÈTRE

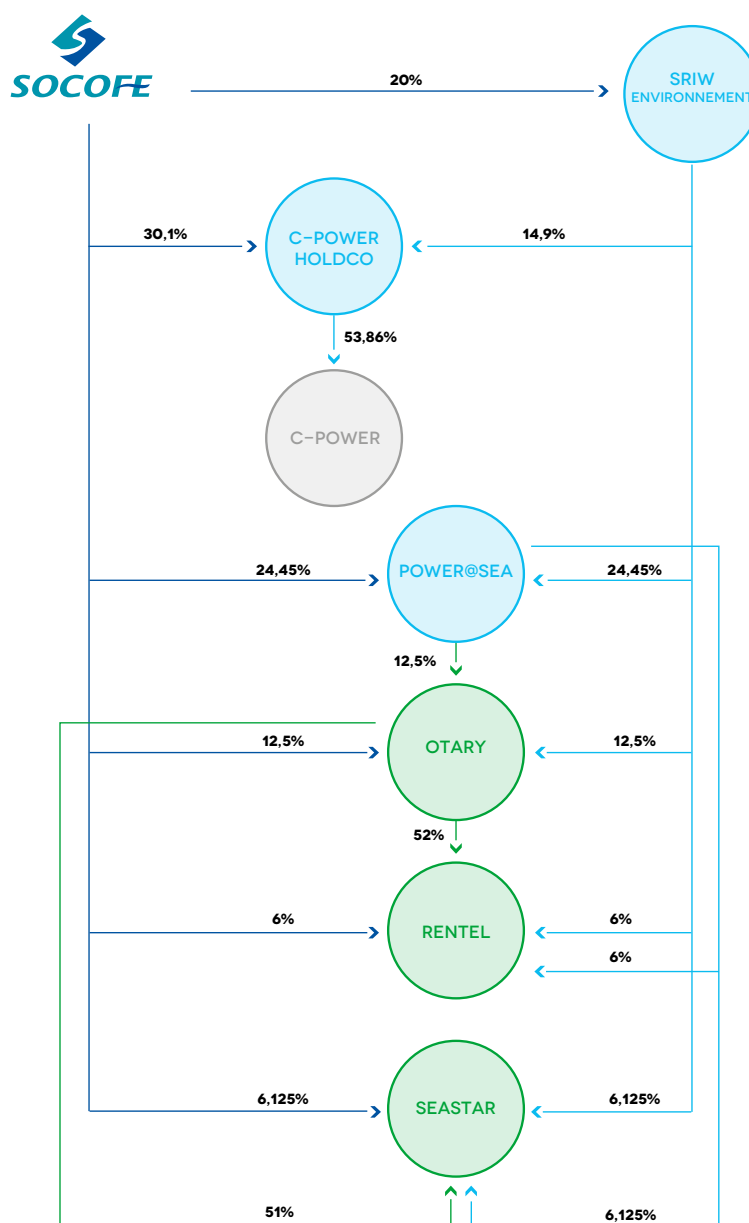
Le périmètre de consolidation et les pourcentages détenus sont présentés dans le diagramme suivant.

Au cours de l'exercice 2017, le périmètre du groupe a fait l'objet des modifications suivantes :

- acquisition de 180 parts de C-POWER HOLDCO auprès de SRIW ENVIRONNEMENT (cession intra groupe) en février 2017 ;
- liquidation de la société PLUG AT SEA en décembre 2017.

L'impact de ces opérations sur le groupe est présenté dans le graphe ci-contre.

LES PARTICIPATIONS CONSOLIDÉES AU 31/12/2017



2. RÉSULTATS FINANCIERS

En 2017, le groupe a réalisé un **bénéfice net consolidé (part du groupe)** de 32,950 millions €. Il s'inscrit en très léger recul par rapport à celui de SOCOFE pour le même exercice sous l'effet notamment :

- des résultats négatifs de POWER@SEA (- 66.570,25 €), de SEASTAR (- 2.358,54 €), de RENTEL (- 66.042,54 €), PLUG AT SEA (- 1.997,48 €) et de SRIWE (- 113.230,15 €);
- des résultats positifs d'OTARY (+ 29.303,23 €), et de C-POWER HOLDCO (+ 26.360,70 €).

Par rapport à l'exercice 2016, il s'inscrit en progrès de 4 millions €.

Un goodwill de 3,345 millions € avait été constaté suite à l'achat des 95 parts de C-POWER HOLDCO fin 2016. Il a été amorti pour la première fois cette année.

Il en va de même pour le goodwill de 5,150 millions € enregistré sur l'acquisition début 2017 des 180 parts de C-POWER HOLDCO auprès de SRIWE (cession intra groupe). Les goodwill seront amortis en 5 ans.

Les **immobilisations corporelles** s'élèvent à 105,7 millions €. C'est principalement la construction du parc RENTEL qui explique leur croissance de près de 72,6 millions € par rapport à 2016.

Les **immobilisations financières**, à hauteur de 257,3 millions €, sont en augmentation de 3,2 millions € qui se répartissent comme suit :

- une augmentation de 5,8 millions € pour les sociétés mises en équivalence suite à la variation annuelle de leurs réserves de consolidation (libération du capital, résultat de l'année et créances nouvelles), surtout en raison de l'acquisition de la participation en C-POWER HOLDCO auprès de la SRIWE ;
- une réduction des créances de SOCOFE de 1,5 million € (C-POWER) ;
- une réduction des participations de SOCOFE de 2,8 millions € (PUBLIPART) ;
- une augmentation de la créance sur RENTEL de 1,6 million €.

Les **créances à plus d'un an** sont de 0,05 million € et celles **à un an au plus** se chiffrent à 7,5 millions €. Il s'agit de créances fiscales et principalement de la créance de SOCOFE sur PUBLIPART suite à la décision de l'Assemblée générale de cette dernière (réduction de capital et distribution partielle des réserves) en décembre 2017.

Les **placements de trésorerie** s'élèvent à 114,1 millions €. Les valeurs disponibles au 31/12/2017 sont de 27 millions €. Au total, la trésorerie est donc en léger recul de 4,5 millions € par rapport à l'an dernier.

Le **compte de régularisation** de l'actif s'établit à 1,2 million €.

En 2017, les **fonds propres** du groupe ont été portés à 413,9 millions € après distribution et sous l'effet d'une croissance, par rapport à 2016, des réserves consolidées de 16,4 millions €.

Cette croissance s'explique principalement par 4 opérations :

- le résultat statutaire de SOCOFE de 34,9 millions € principalement issu des dividendes des sociétés non-consolidées ;
- le résultat des autres sociétés consolidées (-0,2 millions €) ;
- l'affectation de résultat de SOCOFE (-16,5 millions €) ;
- l'amortissement des 2 goodwill (-1,7 millions €).

Suite à la construction du parc RENTEL, qui fait l'objet d'une intégration proportionnelle (18,7%), la dette à long terme est portée à 83,1 millions €.

Au total, les **dettes à un an au plus** se chiffrent à 22,5 millions € et résultent principalement du dividende à verser par SOCOFE (16,5 millions €).

Aucune société du groupe n'a d'activité en matière de recherche et de développement.

Il n'y a pas lieu de justifier de l'utilisation d'instruments financiers pour le groupe car ce n'est pas pertinent pour l'évaluation de l'actif, du passif, de la situation financière et des pertes et profits de l'entreprise.

Pour le solde, nous renvoyons au rapport de gestion des comptes sociaux de SOCOFE.



II. RÈGLES D'ÉVALUATION

1. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

A. Principe

1. Intégration globale

La méthode de l'intégration globale est retenue lorsque la filiale est contrôlée par la société-mère dans la mesure où :

- soit la société-mère possède directement ou indirectement plus de 50% du capital ;
- soit la société-mère dispose d'un contrôle exclusif sur les organes de gestion de la société concernée.

Ces règles sont appliquées pour autant que l'image fidèle des comptes consolidés soit assurée.

2. Intégration proportionnelle

La méthode de l'intégration proportionnelle est retenue lorsque la société-mère dispose d'un contrôle conjoint.

3. Mise en équivalence

La mise en équivalence est utilisée :

- 1) Dans le cas d'influence notable permanente sur l'orientation de la gestion. Elle est présumée lorsque 20% au moins des droits de vote sont détenus directement ou indirectement (article 12 du code des sociétés).

Cette présomption serait non fondée si, par exemple, le détenteur des actions n'avait pas accès à la comptabilité, de sorte que l'information requise pour la consolidation ne pourrait être obtenue.

- 2) Dans les cas où, pour assurer la consolidation pertinente d'une société associée qui est détenue directement et indirectement par SOCOFE, il est nécessaire de mettre également en équivalence la société qui détient directement la société-fille (qui répond au critère exposé au point 1) et pour autant que cette participation indirecte de SOCOFE soit significative.

B. Dérogation

Il peut être dérogé à ces principes généraux dans les cas d'exclusion qui sont alors explicités ci-dessous.

C. Écart de consolidation

Lors de la première consolidation, les écarts de consolidation constatés à cette date sont maintenus en réserve consolidée. Les acquisitions ultérieures feront l'objet de calcul de goodwill ou badwill, selon le cas.

Les goodwills sont amortis en 5 ans.

2. RÈGLES D'ÉVALUATION

Frais d'établissement

Les frais d'établissement liés à la constitution et aux augmentations du capital sont comptabilisés à concurrence des frais exposés et amortis, prorata temporis, suivant la méthode linéaire au taux de 20%.

Immobilisations incorporelles et les écarts de consolidation portés à l'actif du bilan

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'origine ou à leur prix de revient.

Les immobilisations incorporelles et les écarts de consolidation portés à l'actif du bilan dont l'usage est limité dans le temps font l'objet d'un plan d'amortissement étalé sur leur durée d'utilité ou d'utilisation probable.

Pour les immobilisations plus spécifiques des filiales, on se référera aux règles des filiales.

Les écarts de consolidation portés à l'actif du bilan sont amortis, en fonction de leur durée d'utilité ou d'utilisation probable, entre 3 ans et 10 ans.

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications de circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-values ou de dépréciations durables.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires s'y rapportant.

A. Règles générales

Les amortissements annuels sont pratiqués, prorata temporis, suivant la méthode linéaire :

Les principales durées d'amortissement sont :

- 30 ans pour les bâtiments administratifs ;
- 10 ans pour les installations, aménagements, rénovations de biens propres ;
- 2 à 10 ans pour le mobilier et le matériel roulant ;
- 3 à 5 ans pour le matériel informatique ;
- 10 à 30 ans pour les autres installations ;
- actifs détenus en location financement : durée du contrat.

Pour les immobilisations plus spécifiques des filiales, on se réfère aux règles des filiales.

Toutefois, la première annuité d'amortissement doit se faire proportionnellement à la partie de l'exercice comptable au cours duquel l'actif a été acquis ou constitué. L'amortissement débute le premier jour du mois qui suit la date d'acquisition.

Immobilisations financières

Les participations, actions et parts de sociétés sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport, compte tenu des montants restant éventuellement à libérer, mais à l'exclusion des frais accessoires qui sont, eux, pris en charge dans l'exercice.

Des réductions de valeur sont pratiquées sur tous les titres pour lesquels, en fonction de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée, une dépréciation durable est constatée.

Une reprise de réduction de valeur exceptionnelle peut être enregistrée lorsqu'une nouvelle évaluation fait apparaître une plus-value sur des titres ayant fait antérieurement l'objet d'une réduction de valeur.

Créances comptabilisées en immobilisations financières

Les créances comptabilisées en immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais accessoires.

Si le remboursement à l'échéance de ces créances ou de ces titres apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

Créances à plus et à moins d'un an

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Si leur remboursement à l'échéance apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais accessoires, ou à leur valeur nominale.

A la clôture de l'exercice, si la valeur de réalisation de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Opérations, avoirs et engagements en devises

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises étrangères font l'objet d'une conversion au cours en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de conversion négatifs résultant de cette opération sont enregistrés en compte de résultats, les écarts de conversion positifs sont pris en compte de régularisation.

Les différences de change constatées sur la réalisation des actifs et passifs monétaires (créances, dettes et emprunts) sont directement portées en compte de résultats.

Impôts

La charge fiscale relative à l'exercice est déterminée à la date de clôture en fonction de l'impôt estimé et ce, en tenant compte des versements anticipés et des précomptes imputables.

Date de clôture

Les comptes consolidés sont arrêtés au 31 décembre, date de clôture des comptes de la société-mère.

Lorsque la date de clôture des comptes d'une société filiale est comprise entre le 30 septembre et le 31 décembre, ses comptes annuels sont utilisés tels quels ; si la date de clôture est antérieure au 30 septembre, une situation intercalaire au 31 décembre est établie pour les besoins de la consolidation.

BILAN CONSOLIDÉ APRÈS RÉPARTITION*

ACTIF

	ANN.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	369.759.343,58	290.500.730,20
Immobilisations incorporelles	5.8	21	36.122,53	37.335,32
Ecarts de consolidation positifs	5.12	9920	6.795.954,12	3.344.695,58
Immobilisations corporelles	5.9	22/27	105.664.347,08	33.061.272,27
Terrains et constructions		22	627.978,78	
Installations, machines et outillage		23	88.072,41	18.672,14
Mobilier et matériel roulant		24	64.980,78	43.268,31
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	104.883.315,11	32.999.331,82
Immobilisations financières	5.1 à 5.4/5.10	28	257.262.919,85	254.057.427,03
Sociétés mises en équivalence	5.10	9921	53.594.976,69	49.282.709,05
Participations		99211	43.040.343,66	37.235.788,15
Créances		99212	10.554.633,03	12.046.920,90
Autres entreprises	5.10	284/8	203.667.943,16	204.774.717,98
Participations, actions et parts		284	184.682.272,15	187.438.969,41
Créances		285/8	18.985.671,01	17.335.748,57
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	149.794.885,90	147.744.610,73
Créances à plus d'un an		29	50.002,00	50.002,00
Autres créances		291	50.002,00	50.002,00
Créances à un an au plus		40/41	7.490.122,66	972.949,35
Créances commerciales		40	171.155,75	10.577,44
Autres créances		41	7.318.966,91	962.371,91
Placements de trésorerie		50/53	114.078.782,19	119.078.782,19
Autres placements		51/53	114.078.782,19	119.078.782,19
Valeurs disponibles		54/58	26.988.854,00	26.515.843,76
Comptes de régularisation		490/1	1.187.125,05	1.127.033,43
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	519.554.229,48	438.245.340,93

* Article 124 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

PASSIF

	ANN.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
CAPITAUX PROPRES		10/15	413.868.038,74	396.501.600,73
Capital		10	269.952.475,00	269.952.475,00
Capital souscrit		100	269.952.475,00	269.952.475,00
Réserves consolidées (+)/(-)	5.11	9910	142.895.608,78	126.462.553,72
Ecart de consolidation négatifs	5.12	9911	86.572,01	86.572,01
Subsides en capital		15	933.382,95	
PROVISIONS, IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES		16	62.513,58	54.856,61
Provisions pour risques et charges		160/5	62.513,58	54.856,61
Charges fiscales		161	58.696,61	54.856,61
Autres risques et charges		164/5	3.816,97	
DETTES		17/49	105.623.677,15	41.688.883,59
Dettes à plus d'un an	5.13	17	83.149.464,19	21.558.434,33
Dettes financières		170/4	83.149.464,19	21.558.434,33
Emprunts subordonnés		170	23.610.030,86	21.558.434,33
Etablissements de crédit		173	59.539.433,33	
Dettes à un an au plus	5.13	42/48	22.449.771,67	20.130.219,55
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		22.867,88
Dettes commerciales		44	5.718.593,88	4.348.570,07
Fournisseurs		440/4	5.718.593,88	4.348.570,07
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	213.945,79	159.173,60
Impôts		450/3		59.484,48
Rémunérations et charges sociales		454/9	213.945,79	99.689,12
Autres dettes		47/48	16.517.232,00	15.599.608,00
Comptes de régularisation		492/3	24.441,29	229,71
TOTAL DU PASSIF		10/49	519.554.229,47	438.245.340,93

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

(ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature)*

	ANN.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Ventes et prestations		70/76A	73.496.662,49	27.955.789,17
Chiffre d'affaires	5.14	70	271,18	
Production immobilisée		72	73.011.909,75	27.743.514,93
Autres produits d'exploitation		74	484.481,56	212.274,24
Coût des ventes et des prestations		60/66A	70.600.816,78	26.399.741,37
Services et biens divers		61	69.448.786,49	25.160.298,95
Rémunérations, charges sociales et pensions	5.14	62	1.067.956,09	1.039.169,21
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	72.921,20	10.994,99
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	7.656,97	3.589,00
Autres charges d'exploitation		640/8	3.392,93	171.788,31
Charges d'exploitation non récurrentes	5.14	66A	103,10	13.900,91
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	2.895.845,71	1.556.047,80
Produits financiers		75/76B	36.605.990,10	30.436.896,61
Produits financiers récurrents		75	36.605.990,10	30.436.689,08
Produits des immobilisations financières		750	34.964.721,97	29.022.361,72
Produits des actifs circulants		751	1.637.283,07	1.413.951,54
Autres produits financiers		752/9	3.985,06	375,82
Produits financiers non récurrents	5.14	76B		207,53
Charges financières		65/66B	5.849.436,96	2.972.909,05
Charges financières récurrentes		65	5.494.657,36	2.972.909,05
Charges des dettes		650	2.820.987,60	245.399,55
Amortissements sur écart de consolidation positifs		9961	1.698.988,54	
Autres charges financières		652/9	974.681,22	2.727.509,50
Charges financières non récurrentes	5.14	66B	354.779,606	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	33.652.398,85	29.020.035,36
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	548.672,10	127.743,31
Impôts	5.14	670/3	548.672,10	127.743,31
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	33.103.726,75	28.892.292,05
Quote-part dans le bénéfice (la perte) des sociétés mises en équivalence (+)/(-)		9975	-153.439,72	12.978,59
Résultats en bénéfice		99751	26.360,70	231.306,10
Résultats en perte		99651	179.800,42	218.327,51
Bénéfice (Perte) consolidé(e)		9976	32.950.287,03	28.905.270,64
Part du groupe (+)/(-)		99762	32.950.287,06	28.905.270,64

* Les résultats d'exploitation peuvent aussi être classés selon leur destination (en vertu de l'article 158, paragraphe 2 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	MÉTHODE UTILISÉE (G/P/E1/E2/E3/E4) ^{1,2}	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE (EN %) ³	VARIATION DU % DE DÉTENTION DU CAPITAL (PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT) ⁴
OTARY SA			
Slijkensesteenweg 2 • 8400 Oostende BELGIQUE BE 0833.507.538	P	18,67	0,0
PLUG AT SEA SA			
Rue Royale 55 • 1000 Bruxelles BELGIQUE BE 0501.964.706	P	10,91	0,0
POWER@SEA SA			
Scheldedijk 30 • 2070 Zwijndrecht BELGIQUE BE 0468.783.479	E1	29,34	0,0
C-POWER HOLDCO SA			
Scheldedijk 30 • 2070 Zwijndrecht BELGIQUE BE 0472.967.347	E1	33,08	4,8
SRIW ENVIRONNEMENT SA			
Avenue Maurice Destenay 13 • 4000 Liège BELGIQUE BE 0426.516.918	E1	20,00	0,0
RENTEL SA			
Slijkensesteenweg 2 • 8400 Oostende BELGIQUE BE 0842.251.889	P	18,66	0,0
SEASTAR SA			
Slijkensesteenweg 2 • 8400 Oostende BELGIQUE BE 0543.401.324	P	18,66	0,0

- 1 G. Consolidation globale
P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)
E1. Mise en équivalence d'une société associée (article 134, alinéa 1^{er}, 3^e de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)
E2. Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité)
E3. Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité)
E4. Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).
- 2 Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.
- 3 Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.
- 4 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 112 de l'arrêté royal précité).

SOCIÉTÉS AUTRES QUE LES FILIALES ET LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Ci-dessous sont reprises les sociétés, autres que celles visées aux sections CONSO 5.1 et CONSO 5.2 de l'annexe, dans lesquelles les entreprises comprises dans la consolidation et celles laissées en dehors (au titre des articles 107 et 108 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés) détiennent, soit elles-mêmes, soit par une personne agissant en son nom mais pour leur compte, un pourcentage du capital de 10% au moins. Ces informations peuvent être omises lorsqu'elles ne sont que d'un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE ¹	2			
				Capitaux propres	Résultat net
				(+) ou (-) (en unités)	
PUBLISOLAR SA					
Avenue Jean Monnet 2 • 1348 Louvain-la-Neuve BELGIQUE BE 0894.767.491	16,60	31/12/2016	EUR	2.130,00	-102.745,00
PUBLI-T SCRL					
Galerie Ravenstein 4 • 1000 Bruxelles BELGIQUE BE 0475.048.986	16,67	31/08/2017	EUR	576.272.558,00	42.729.491,00
PUBLIPART SA					
Rue Royale 55 • 1000 Bruxelles BELGIQUE BE 0875.090.844	13,49	30/09/2017	EUR	151.494.978,00	3.766.165,00
SPGE SA					
Rue de la Concorde 41 • 4800 Verviers BELGIQUE BE 0420.651.980	11,50	31/12/2016	EUR	1.568.169.596,00	30.960.935,00
PUBLIGAZ SA					
Galerie Ravenstein 4 • 1000 Bruxelles BELGIQUE BE 0447.845.040	18,27	30/09/2017	EUR	1.304.113.173,00	105.678.379,00
VENTIS SA					
Chaussée de Lille 353 • 7500 Tournai BELGIQUE BE 0477.540.896	15,00	31/12/2016	EUR	41.716.068,00	3.582.538,00

1 Fraction du capital détenue par les entreprises comprises dans la consolidation et celles laissées en dehors.

2 Ces informations peuvent être omises lorsque la société concernée n'est pas tenue de rendre ces indications publiques.

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	63.643,44
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	269,69	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	63.913,13	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	26.308,12
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	1.482,48	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	27.790,60	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	36.122,53	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	651.609,44	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	651.609,44	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	23.630,66	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	23.630,66	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	[22]	627.978,78	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	18.672,14
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	98.763,61	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	117.435,75	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	29.363,34	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	29.363,34	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	[23]	88.072,41	

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	196.998,62
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	37.855,37	
Cessions et désaffectations	8173	535,00	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	234.318,99	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	153.730,31
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	16.039,80	
Annulés	8303	431,90	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	169.338,21	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	64.980,78	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxxxx	222.082,59
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	848,91	
Cessions et désaffectations	8175	887,07	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	222.044,43	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxxx	222.082,59
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	848,91	
Annulés	8305	887,07	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	222.044,43	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)		

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	xxxxxxxxxxxxxxx	32.999.331,82
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	71.883.983,29	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	104.883.315,11	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	xxxxxxxxxxxxxxx	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	104.883.315,11	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE - PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxx	14.483.363,46
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	2.862.358,54	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	17.345.722,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxx	5.909.331,49
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541	836.832,60	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	6.746.164,09	
Variations des capitaux propres des sociétés mises en équivalence au terme de l'exercice (+)/(-)	99941P	xxxxxxxxxxxxxxx	28.661.756,18
Mutations de l'exercice			
Quote-part dans le résultat de l'exercice (+)/(-)	999411	-153.439,71	
Autres types de variations des capitaux propres (+)/(-)	999431	3.932.469,28	
Variations des capitaux propres des sociétés mises en équivalence au terme de l'exercice (+)/(-)	99941	32.440.785,75	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	{99211}	43.040.343,66	

SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE - CRÉANCES

Valeur comptable net au terme de l'exercice	99212P	xxxxxxxxxxxxxxx	12.046.920,90
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	2.195.167,62	
Remboursements	8591	3.687.455,49	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	{99212}	10.554.633,03	

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	219.864.783,99
Mutations de l'exercice			
Cessions et retraits	8372	2.401.917,66	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	217.462.866,33	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxx	715.498,00
Mutations de l'exercice			
Actées	8472	354.779,60	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	1.070.277,60	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxx	31.710.316,58
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552	31.710.316,58	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	184.682.272,15	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxx	17.335.748,57
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	1.649.922,44	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	18.985.671,01	

ÉTAT DES RÉSERVES CONSOLIDÉES

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Réserves consolidées au terme de l'exercice (+)/(-)	9910P	xxxxxxxxxxxxxxx	126.462.553,72
Mutations de l'exercice			
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé (+)/(-)	99002	32.950.287,06	
Autres variations (à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé) (+)/(-)	99003	-16.517.232,00	
Distribution de dividendes 31/12/2017		-16.517.232,00	
Réserves consolidées au terme de l'exercice (+)/(-)	(9910)	142.895.608,78	

ÉTAT DES ÉCARTS DE CONSOLIDATION ET DE MISE EN ÉQUIVALENCE

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
CONSOLIDATION - ÉCARTS POSITIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99201P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.344.695,58
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99021	5.150.247,10	
Amortissements	99041	-1.698.988,56	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99201	6.795.954,12	

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
CONSOLIDATION - ÉCARTS NÉGATIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99111P	xxxxxxxxxxxxxxx	86.572,01
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99111	86.572,01	

MISE EN ÉQUIVALENCE - ÉCARTS POSITIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99202P	xxxxxxxxxxxxxxx	

MISE EN ÉQUIVALENCE - ÉCARTS NÉGATIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99112P	xxxxxxxxxxxxxxx	

ÉTAT DES DETTES

	CODES	EXERCICE	
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE			
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir			
Dettes financières	8802	23.610.030,86	
Emprunts subordonnés	8812	23.610.030,86	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	23.610.030,86	
Dettes ayant plus de 5 ans à courir			
Dettes financières	8803	59.539.433,33	
Etablissements de crédit	8843	59.539.433,33	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	59.539.433,33	

RÉSULTATS

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL			
Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale			
Effectif moyen du personnel	90901	4	4
Employés	90921	4	4
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99621	1.067.956,09	1.039.169,21
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99081	4	4
PRODUITS NON RÉCURRENTS			
Produits financiers non récurrents	76B		207,53
Autres produits financiers non récurrents	769		207,53

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	354.882,70	13.900,91
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	103,10	13.900,91
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	103,10	
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		13.900,91
Charges financières non récurrentes	66B	354.779,60	
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	354.779,60	

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	CODES	EXERCICE
GARANTIES PERSONELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	8.879.027,63

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION QUI NE SONT PAS COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières			
Participations et actions	9262	184.682.272,15	187.438.969,41
Créances	9292	82.486,58	82.486,58
A plus d'un an	9302	82.486,58	82.486,58

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	CODES	EXERCICE
LES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISES CONSOLIDANTE		
Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées au même titre aux anciens administrateurs ou gérants	99097	383.912,29

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9507	12.000,00
---	------	-----------

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Socofe SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport du Collège des Commissaires. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes consolidés ainsi que celui relatif aux autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que Commissaire par l'assemblée générale du 18 mai 2016, conformément à la proposition du Conseil d'administration. Notre mandat de Commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes consolidés de l'exercice clôturé le 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la société durant deux exercices consécutifs.

RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultats consolidé pour l'exercice clôturé à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à EUR 519.554.229,47 et dont le compte de

résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice, part du groupe, de EUR 32.950.287,06.

A notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clôturé à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (normes « ISA »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Collège des Commissaires relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du Collège des Commissaires relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du

Collège des Commissaires contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que

celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que des informations fournies par ce dernier le concernant;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du Collège des Commissaires sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du Collège des Commissaires. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

RAPPORT SUR LES AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du Collège des Commissaires

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée) aux normes internationales d'audit (normes « ISA ») applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A notre avis, à l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, d'une part, et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés, d'autre part.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport de gestion.

Mention relative à l'indépendance

Nous n'avons pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Le Collège des Commissaires



**PWC - RÉVISEURS
D'ENTREPRISES SCRL**
Représentée par
Isabelle RASMONT
Réviseur d'Entreprises



RSM - INTERAUDIT SCRL
Représentée par
Céline ARNAUD et
Thierry LEJUSTE
Réviseurs d'Entreprises



Avenue Maurice Destenay 13
4000 Liège
04 223 80 11
info@socofe.be
www.socofe.be
TVA : BE 0472.085.439